

## LA CRÉATION D'ENTREPRISE

### OBJECTIF :

vous aider dans votre projet de création d'entreprise et vous guider dans vos différentes démarches.

#### ENTREPRENDRE

- Élaborer son business plan
- Faire une étude de marché
- Trouver un financement
- Se faire aider

**Avez-vous bien réfléchi aux implications personnelles et professionnelles que votre projet peut nécessiter et générer ?**

### ■ ■ ■ ■ Élaboration du projet

- Vérifier l'adéquation entre les dimensions personnelles du créateur d'entreprise et les exigences de son projet (sens des responsabilités, capacité de gestion et de prise de décisions).
- Estimer les potentialités, la faisabilité et les limites du projet.
- Ne pas hésiter à consulter experts et conseillers tout au long de votre parcours. Confronter votre projet ne peut que l'enrichir.
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'activité de l'entreprise.
- Bien choisir ses collaborateurs et déceler les besoins de formation.
- Établir un échéancier et suivre de près la conformité des réalisations face aux prévisions.

### ■ ■ ■ ■ Études de marché

- Bien connaître et comprendre son marché.
- Définir sa stratégie commerciale.
- Choisir ses premières actions commerciales.

## ■ ■ ■ ■ Financement / Aides

- Se renseigner sur les divers moyens de financement (prêts bancaires, subventions, épargne personnelle, etc.).
- S'informer sur les aides financières (les allègements fiscaux, les exonérations de charges sociales, etc.).
- L'aide au conseil (associations et institutions d'aide à la création ou reprise d'entreprises).
- L'accès à des locaux peut vous être facilité par certaines collectivités et sous conditions particulières (loyers modérés, primes à l'installation, etc.).
- Étude financière prévisionnelle (élaborer le plan de financement, le compte de résultat, le plan de trésorerie, le seuil de rentabilité, etc.).

## ■ ■ ■ ■ Statut juridique / Formalités

- Choisir le statut juridique de votre entreprise. Cela dépendra de la nature de l'activité et des fonds engagés.
- Vous devez déposer vos demandes d'immatriculation et de cessation d'activité auprès d'un guichet unique, le centre de formalités des entreprises. Le CFE se chargera ensuite de transmettre l'intégralité des documents aux organismes concernés par la création de votre entreprise.

## ■ ■ ■ ■ Se former

- En gestion, technique, marketing, RH, création d'entreprise, juridique.
- Selon les secteurs d'activités, des pré-requis ou diplômes sont obligatoires (coiffure, esthétique, boulangerie, etc.).

## ■ ■ ■ ■ Installation et 1<sup>ers</sup> mois

- Trouver les locaux.
- Choisir une assurance.
- Établir ses premiers documents commerciaux.
- Recruter les collaborateurs et choisir les prestataires.
- Mettre en place la comptabilité et ses outils de gestion.
- Planifier et organiser son activité.
- Concevoir et mettre en place ses actions commerciales.
- Déterminer et respecter les échéances fiscales et sociales.
- Conduire le développement de son entreprise.

## ■ ■ ■ ■ Lieux ressources

### LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES :

réseaux de soutien et parrainage destinés à faciliter le démarrage de l'activité. Les pépinières sont des structures d'accueil temporaire des créateurs et elles apportent un soutien logistique.

### L'ANPE ET L'APEC :

organisent des stages de courte durée sur les formalités liées à la création d'entreprise.

[www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

### LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE :

formalités, définition et gestion de projet, informations juridiques, recherche de financement, implantation, mise en relation avec des repreneurs, formations...

La CCI vous soutient tout au long de votre démarche de créateur d'entreprise.

[www.acfci.fr](http://www.acfci.fr)

### LES CHAMBRES DES MÉTIERS :

délivrent des conseils, une assistance technique et assurent des actions de formation et de perfectionnement.

[www.apcm.fr](http://www.apcm.fr)

### LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a mis en place un réseau d'assistants techniques pour guider les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, les aider à résoudre leurs problèmes juridiques et financiers.

[www.apca.chambagri.fr](http://www.apca.chambagri.fr)

### L'ASSOCIATION POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE :

informe, oriente et conseille les créateurs d'entreprise.

[www.apce.com](http://www.apce.com)

### LE COMITÉ DE LIAISON DES BOUTIQUES DE GESTION :

est spécialisé dans le conseil en création d'entreprise.

[www.boutiques-de-gestion.com](http://www.boutiques-de-gestion.com)

### L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE :

concerne le dépôt légal des brevets et des marques.

[www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

### LA CITÉ DES MÉTIERS :

est un lieu de ressources sur la formation, les métiers et la création d'entreprise.

[www.citedesmetiers.fr](http://www.citedesmetiers.fr)

*D'autres fiches sont à votre disposition, les réponses à vos questions y sont peut-être...  
Et n'oubliez pas, les professionnels du Fongecif Île-de-France peuvent aussi vous aider !*

- ■ ■ **téléphonez** au **01 44 10 58 58**  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
- ■ ■ **rendez-vous** dans notre espace projet  
Place Johann Strauss - Paris X<sup>e</sup> - le lundi de 14 h à 19 h,  
du mardi au jeudi de 10 h à 18 h, le vendredi de 8 h 30 à 17 h
- ■ ■ **connectez-vous** [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

